

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION ANIMAL-SOCIETE-ALIMENT (ASA) du mercredi 10 février 2021**

Le mercredi 10 février 2021, à 9h30, l'Assemblée générale ordinaire de l'association Animal-Société-Aliment (ASA), régulièrement convoquée, s'est réunie en visio-conférence, sous la conduite de Michel MAS, président en exercice.

18 membres étaient présents. 21 pouvoirs vérifiés valides sont parvenus au secrétariat de l'association (1 pouvoir reçu invalide).

Une première Assemblée générale ordinaire avait été convoquée le mercredi 27 janvier 2021 à 9h. Le bureau a constaté l'absence de quorum, en a dressé le procès-verbal. Cette nouvelle assemblée générale ordinaire se réunit sans exigence de quorum, conformément à l'article 11 des statuts.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 février 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 février 2020 a été diffusé à tous les membres de l'association. Il est disponible sur le site Internet de l'ASA <https://association.asa-spv.fr>.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 26 février 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 : Rapport moral 2020

M. MAS, président de l'ASA, souhaite la bienvenue à toutes et tous. La crise sanitaire a contraint cette Assemblée générale à se tenir en visio-conférence. Des remerciements sont adressés aux membres connectés ainsi qu'aux membres absents, mais qui se sont manifestés par l'envoi d'un pouvoir. Au total, ce sont 22 pouvoirs qui ont été reçus (dont 1 non valide). Une absence de quorum lors de la première convocation de l'Assemblée générale le 27 janvier 2021 a conduit à la convocation d'une seconde Assemblée générale ce jour, pour laquelle aucune obligation de quorum n'est requise. Au total 275 adhérents sont répertoriés : 32 adhérents individuels et 243 adhérents « personnes morales ».

Constats :

Année	Cotisants individuels	Cotisants « personnes morales »
2015	39	264 (dont 57/55 ADILVA et 28 Belges)
2016	34	253 (dont 57/54 ADILVA et 24 Belges)
2017	33	224 (dont 49/45 ADILVA et 15 Belges)
2018	39	246 (dont 53/51 ADILVA et 16 Belges)
2019	36	238 (dont 52/52 ADILVA et 16 Belges)
2020	32	243 (dont 50/48 ADILVA et 14 Belges)

Malgré le dynamisme de notre équipe, bénévoles et salariés, qui s'est beaucoup investie pour accroître la visibilité de l'ASA sur le web, le nombre d'adhérents "Personnes physiques" a encore diminué cette année.

Et pourtant, plusieurs actions ont été mises en place :

- Communication via le site Internet de l'ASA

Pour rappel, le Comité éditorial mis en place pour la conception du site a été mis en veille depuis 2018. La maintenance du site a alors été confiée à Eloïse RIOUALL. Une revue du site Internet de l'ASA est prévue dans les mois à venir. Pour mener à bien ce projet, le bureau de l'association a décidé de réactiver le Comité éditorial.

Eloïse RIOUALL ainsi que les membres du comité éditorial sont remerciés pour leur travail.

- Création d'un *Espace client*

Il est rappelé que, suite à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018, le Conseil d'administration de l'ASA a décidé de créer un *Espace client* sur le site Internet de l'association. Ce chantier est actuellement terminé et cet *Espace client* est à présent opérationnel grâce au travail d'Eloïse RIOUALL et de Claude GRANDMONTAGNE.

Le nouveau programme de gestion de l'ASA, nommé ASAP est, lui, opérationnel depuis juin 2020. Il est maintenant hébergé en Suisse, par la société AJAR. Il est également depuis peu, sécurisé et joignable à l'adresse <https://association.asa-spv.fr>.

Il est bien sûr conforme aux exigences de la nouvelle réglementation RGPD.

- Afin de développer sa visibilité, l'ASA soutient son personnel ainsi que certains de ses membres à participer à des colloques internationaux pour présenter leurs travaux et représenter l'association.

Malheureusement, la crise Covid n'a pas permis à Leïla ALI MANDJEE de se déplacer pour participer au 10^{ème} Workshop sur les essais d'aptitude en chimie analytique, microbiologie et médecine qui devait être organisé à Windsor puis a été annulé.

- Pour rappel, l'ASA attribue des bourses pour financer des travaux d'élèves sur des thématiques de santé publique, dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement supérieur. Le financement d'une thèse d'exercice vétérinaire avec un sujet sur la médiation animale avait été proposé en 2017 dans le cadre d'une convention ASA/Vetagro Sup. VetAgro Sup a proposé un sujet et des candidates en 2018. Cette thèse s'intègre au sein du projet de recherche ReAnimal dans le cadre d'une convention VetAgro Sup / Hospices civils de Lyon. Elle a pour objectif d'évaluer l'impact de la Thérapie Assistée par les Animaux (TAA) sur l'anxiété des patients hospitalisés en unité de surveillance et réanimation chirurgicale.

Les coûts associés s'élèvent à environ 4 000 € (financement des analyses bactériologiques sur les chiens utilisés). L'avenant nous est parvenu fin 2020. Il a été signé, mais la facture correspondante ne nous a pas encore été transmise.

- L'ASA encourage son personnel technique à participer à des groupes d'experts, notamment dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. Leïla ALI MANDJEE est qualifiée en tant qu'évaluateur technique (depuis août 2017) et statistique (depuis novembre 2018) pour le Cofrac sur le référentiel ISO 17043 (Exigences générales concernant les essais d'aptitude). Dans ce cadre, elle a réalisé trois évaluations en 2020 et une quatrième début 2021.

- L'ASA édite en moyenne deux exemplaires annuels de la revue AsaContact, diffusée par voie électronique. A cette occasion, et comme chaque année, l'efficacité du comité de rédaction est saluée et notamment son rédacteur en chef, Gilles QUINET, secondé par Brigitte ENRIQUEZ depuis bientôt trois ans, et assisté par Ghislaine SERVEAUX pour la mise en page. Tous sont remerciés pour leur travail remarquable.

Les contributeurs, rédacteurs, relecteurs et informaticiens sont également remerciés. Les articles proposés amènent les adhérents à télécharger chaque numéro mis en ligne, après en avoir été avertis par mail.

Le numéro 51 est dans tous les kiosques. Il n'a, tout comme le numéro 50, jamais été aussi proche d'une actualité sanitaire brûlante, comme celle que nous avons connue cette année.

Suite au départ en retraite de Ghislaine SERVEAUX, le travail de mise en forme de la lettre d'information AsaContact sera partagé entre M. MAS pour la création des gabarits d'édition et Nathalie PATRY qui s'est proposée pour assurer la mise en forme des articles.

- En tant qu'organisateur de Comparaison Inter-Laboratoires, l'ASA est référencée sur le site de l'EPTIS (European Proficiency Testing Information System). Depuis trois ans, EPTIS a mis en place un calendrier répertoriant les Essais Inter-Laboratoires à venir. La parution dans ce calendrier se fait à la demande de l'organisateur pour un montant de 80 € par campagne. En juillet 2018, l'ASA a fait paraître pour la première fois les campagnes RAEMA Poudre 67 (octobre 2018) et RAEMA Gel 67A (décembre 2018).

Des statistiques nous ont été transmises par EPTIS. Jusqu'à présent, la consultation de notre page était anecdotique, elle est passée à 140 consultations en 2018, pour grimper à 540 en 2019. Cette opération a été réitérée en 2020.

Au vu des résultats de cette analyse d'impact, il a été proposé au CA que l'ensemble des 4 campagnes RAEMA Poudre/Gel 2021 puissent figurer dans le calendrier EPTIS pour un coût total de $80 \times 4 = 320$ € HT.

- En septembre 2019, Leïla ALI MANDJEE a suivi une formation consacrée à la conception et mise en œuvre d'un plan de communication. Aussitôt revenue, toute l'équipe de l'ASA a été motivée pour rédiger un plan de communication et commencer à programmer les premières actions en début d'année 2020.

Mais compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, la rédaction d'un nouveau plan de communication n'a pas fait partie de nos priorités. Notre équipe a surtout cherché à tout mettre en œuvre pour que nos clients puissent tout de même bénéficier de prestations de qualité.

Notre équipe a parfaitement respecté en cela la *signature de communication* qu'elle avait associée au RAEMA fin 2019 :

"Le RAEMA, une évaluation en toute confiance"

RAEMA :

Le RAEMA en est à sa 35^{ème} année d'existence. En 2020, les campagnes 70 (9 mars 2020 – 343 participants), 70A (22 juin 2020 – 139 participants), 71 (5 octobre 2020 – 345 participants) et 71A (23 novembre 2020 – 141 participants) ont été menées à bien, sans incident notable.

Le nombre de participants est resté stable. L'ASA réagit en diversifiant son offre de services. Le rapport financier à venir confirmera la relative stabilité des recettes.

L'ASA a été évaluée par le Cofrac le 15 septembre 2020 pour une évaluation de surveillance, à la suite de laquelle, notre laboratoire s'est vu confirmer son accréditation initiale. Après une journée d'évaluation, les évaluateurs ont rédigé deux fiches d'écarts non critiques, une partie d'un écart de l'évaluation précédente a également été reprise.

Une nouvelle évaluation de renouvellement est prévue en mai 2021.

D'autres flores sont actuellement à l'étude afin de diversifier l'offre et prendre en compte les demandes apparues dans les réponses au questionnaire de satisfaction (*Campylobacter*, *Listeria* autres que *monocytogenes*, *Salmonella* atypiques, ...).

Le RAEMA a réuni le 1^{er} décembre 2020, le groupe consultatif composé des membres des deux associations initiatrices (ASA et ADILVA) ainsi que des experts invités en fonction des besoins du réseau. Le compte-rendu de cette réunion est archivé et disponible.

En marge du dernier groupe consultatif du RAEMA, il a été évoqué avec le représentant de l'ADILVA, la nécessité d'actualiser la convention qui lie nos deux associations. C'est chose faite et la version définitive sera bientôt signée par les deux parties.

Le pilotage en temps réel du RAEMA est assuré par le Comité Permanent qui rassemble toutes les fonctions du réseau (coordination, qualité, techniques et statistiques, administration, informatique). Il s'est réuni 15 fois au cours de l'année 2020 : les 30 janvier, 26 février, 13 mars, 3 avril, 23 avril, 7 mai, 2 juin, 7 juillet, 7 août, 2 septembre, 25 septembre, 14 octobre, 4 novembre, 26 novembre et 21 décembre.

Au cours de ces réunions, les nombreux retours des laboratoires ont été étudiés, leur portée et leurs conséquences évaluées et les axes d'amélioration décidés. Tous les retours sont enregistrés dans une base de données afin de faciliter leur exploitation. De plus, le comité permanent prévoit et valide les documents qualité.

Comme chaque année, des remerciements sont adressés à notre coordonnateur Vincent CARLIER ainsi qu'à notre responsable technique et statistique Leïla ALI MANDJEE, qui a assuré le fonctionnement du réseau et le traitement des retours d'informations, suite au départ de Jean-Christophe AUGUSTIN.

Merci aussi, à la totalité l'équipe de l'ASA qui a su mener à bien les différentes campagnes du RAEMA en 2020 malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Dès le mois de mars 2020, notre équipe a anticipé le confinement et a su organiser son planning de travail pour permettre à l'ASA de traverser cette période difficile sans que ses adhérents clients n'aient eu à en pâtir. Ce fût difficile et ça l'est malheureusement encore, mais nous avons des projets pour le RAEMA d'après crise :

- un projet de développement de modules de formation destinés à nos laboratoires adhérents, pour les aider à interpréter les résultats de leurs essais,

- le projet de refaire monter en puissance notre activité de R&D, passée en mode allégée à cause de la Covid qui n'a pas permis à notre équipe d'être suffisamment présente dans notre laboratoire.

Toutes les mains, grandes et petites, sont également remerciées à l'image de celles de François SIMON qui viennent fidèlement aider notre équipe le jour de la fabrication des échantillons et de leur envoi.

Il est rappelé que depuis 2016, Eloïse RIOUALL est inscrite dans le tableau d'habilitation comme assistante qualité suppléante de notre responsable qualité Martine CARLIER et suppléante informatique de Claude GRANDMONTAGNE. L'ASA les remercie sincèrement pour leur travail.

Comme chaque année, l'Assemblée générale se prononcera sur les tarifs à appliquer aux diverses prestations du RAEMA, selon la proposition du Bureau validée par le Conseil d'administration du 1er juillet 2020.

Lors de la dernière assemblée générale, il avait été voté la décision d'avancer la publication des tarifs du RAEMA du CA de décembre au CA de juin, tout en continuant à respecter les engagements votés lors des précédentes AG à savoir :

- pas plus d'un euro d'augmentation pour la cotisation à l'ASA,
- pas plus de deux fois l'inflation pour les autres produits de l'ASA.

Les tarifs seront proposés au vote de l'Assemblée générale, après la présentation, par nos trésoriers, du bilan financier de l'association.

Par ailleurs et pour mémoire, lors de notre assemblée générale 2020, nous avons décidé de déterminer les dates des différentes campagnes du RAEMA au CA de juin pour les communiquer aux participants en septembre.

ASADIA :

Quelques rappels d'histoire :

Le projet ASADIA 1 a été initié en 2001. Il a été revu et augmenté en 2013 sous la forme du DVD-Rom ASADIA 2 ou de la clé USB ASADIA 2. Depuis bientôt trois ans, il est accessible par le Web dans sa version ASADIA 3 traduite en anglais et en russe.

Le groupe de travail comprend des enseignants des 4 Ecoles vétérinaires françaises, de l'ENSV, de l'INFOMA, de la Direction générale de l'Alimentation, de nos collègues enseignants belges de l'Université de Liège, d'un collègue algérien de l'université de Constantine et d'experts de l'ASA, (Pierre TASSIN, Jean-Marie GOURREAU, Michèle CHEVALIER, Xavier MAUGEY, Michel MAS, Claude GRANDMONTAGNE, Ahmed KECHAD, Pierre PERRIN et d'autres).

2020 a été à nouveau une année très riche pour ASADIA malgré la Covid. Nous n'avons pu réaliser qu'une seule réunion plénière du groupe d'experts cette année. Mais le travail a continué grâce à la visio-conférence

Je vous rappelle qu'en 2019 le groupe de travail ASADIA avait commencé à développer un module permettant d'utiliser ASADIA en auto formation

Claude GRANDMONTAGNE a développé l'architecture de ce nouveau module qui est destiné à construire des quizz qui pourront être utilisés pour l'auto-formation des utilisateurs

(inspecteurs et étudiants des ENV) au diagnostic anatomo-pathologique des lésions d'abattoirs d'animaux de boucherie.

Ce groupe de travail "Questionnaires", s'est réuni 5 fois en 2020 et toujours en visio-conférence (le 27 mai, le 23 juin, le 11 septembre, le 23 septembre, le 8 décembre).

Ce travail a abouti début 2021 à la conception de plusieurs questionnaires mutualisés sur le site ASADIA et destinés pour l'instant aux seuls étudiants des écoles vétérinaires.

Par ailleurs, il est rappelé que fin 2019, une convention financière a été signée entre l'ASA et la DGAL, relative au soutien de la DGAL à la maintenance et à la diffusion de la version Web d'ASADIA 3 et de ses deux composantes ASADIA Animaux de boucherie et ASADIA Gibier. Ainsi, le ministère s'engage à verser à l'ASA une somme de 90 000 € sur trois ans, en trois versements annuels de 30 000 €.

Dans le cadre de cette convention, nous allons commencer le développement d'un "d'un outil d'auto-évaluation" destiné aux agents des services officiels d'inspection en abattoir.

Un cahier des charges pour cet outil nous a été transmis par la DGAL. L'ASA va réunir rapidement (le 15/02/2021), le premier groupe de travail de lancement du projet en réunissant par visio-conférence des experts de l'ASA (Pierre DEMONT, Claude GRANDMONTAGNE, Michel MAS et Pierre PERRIN) avec des agents de la DGAL et de ses services déconcentrés.

Pour mémoire, le projet ASADIA Gibier a démarré en 2019. La DGAL avait lancé un appel d'offres auquel l'ASA a répondu. La proposition de notre association a été retenue. L'ASA a fourni un premier pilote en juillet 2019 pour cette base de données. Une partie de la contribution de la DGAL a été versée à ce moment-là (6 000 euros) ; le reste (6 000 euros) a été versé à la livraison du produit en décembre 2019.

Plusieurs réunions en visio-conférence de ce groupe de travail ont permis d'enrichir la base iconographique d'ASADIA GIBIER et d'en documenter les photos nouvellement intégrées

Merci encore à Claude GRANDMONTAGNE pour son travail de conception et de programmation du logiciel phare de l'ASA.

Il est signalé que l'ASA a signé cette année un accord de mise à disposition d'ASADIA avec l'université vétérinaire de Nottingham pour une durée d'un an au tarif de 2500 €. Nous comptons bien pouvoir pérenniser cet accord dans les années à venir et établir avec cette université un partenariat afin de corriger la version anglaise du logiciel avec l'aide de relecteurs anglophones.

Nous avons été également contactés début 2021, par une université finlandaise qui souhaite utiliser ASADIA. Nous leur avons proposé un contrat de mise à disposition au même tarif que celui signé avec l'université de Nottingham. Nous sommes en attente d'une réponse de leur part.

Prospection pour le développement de nouveaux partenariats :

Une convention a été proposée à l'ENVA pour la promotion de la santé publique vétérinaire et agronomique, sur le même modèle que celle signée avec Vetagro-Sup. Nous n'avons reçu aucune réponse de la direction de l'Ecole d'Alfort depuis notre AG 2020.

Administration de l'association :

Un bref rappel est fait sur l'organisation des instances de notre association.

Pour des raisons de commodité et de clarté, un « rang » a été attribué à chaque siège, ce qui permet de simplifier les procédures en cas de remplacement des membres en cours de mandat. Conformément à la nomenclature adoptée en 2011, en 2020 nous étions en année C et en 2021 nous sommes en année A.

L'Assemblée générale se doit de reconduire ou de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration en 2021.

Michèle CHEVALIER nous ayant fait part, il y a deux ans de son souhait de ne plus siéger au Conseil d'administration de l'ASA, son siège a été alors déclaré vacant et n'a toujours pas été pourvu dans le groupe "Année B". Il en est de même pour celui de Xavier DELOMEZ, toujours vacant dans le groupe "Année A".

Nathalie CHESNAIS BED'HOM nous ayant fait part de son intention de ne plus siéger au CA de l'ASA, nous avons modifié les listes en tenant compte de cette information, avant de les soumettre à votre approbation :

Année A (renouvelables en 2018- 2021- 2024- 2027- 2030- 2033- 2036- 2039- 2042- 2045...)

A1 : François BOLNOT

A2 : Vincent CARLIER

A3 : Martine CARLIER

A4 : Le siège de Nathalie CHESNAIS-BED'HOM est attribué à Hélène BENOIT-VALIERGUE.

A5 : Siège vacant- Attribué à Hubert BRUGERE

A6 : Didier PEYROT- nous avons décidé de geler son siège pour 2021 malgré sa demande de ne plus siéger au CA provisoirement.

Année B (renouvelables en 2019- 2022, 2025- 2028- 2031- 2034- 2037-2040- 2043- 2046...)

B1 : Jean-Christophe AUGUSTIN

B2 : Daniel BEQUET

B3 : Siège vacant

B4 : Brigitte ENRIQUEZ

B5 : Pierre DEMONT

B6 : François SIMON

Année C (renouvelables en 2017- 2020- 2023- 2026- 2029- 2032- 2035- 2038- 2041- 2044- 2047...)

C1 : Michel GAUTHIER

C2 : Claude GRANDMONTAGNE

C3 : Jeanne BRUGERE-PICOUX

C4 : Michel MAS

C5 : Gilles QUINET

C6 : Sophie GREEN-THIEBAULT

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois lors de la dernière mandature, les 26 février 2020 (à l'issue de l'AG), et le 4 décembre 2020. Il a toutefois été consulté par messagerie en juillet 2020 pour la détermination des tarifs du RAEMA.

En 2020, le bureau de l'Association était constitué de 13 membres :

Michel MAS, Président
Martine CARLIER, 1^{ère} Vice-Présidente
Claude GRANDMONTAGNE, vice-Président
Jean-Christophe AUGUSTIN, membre du bureau expert
Vincent CARLIER, Secrétaire général
François SIMON, secrétaire général adjoint
Brigitte ENRIQUEZ, Trésorière
Gilles QUINET, Trésorier Adjoint
Jeanne BRUGERE-PICOUX, membre du bureau
Michel GAUTHIER, membre du bureau
Didier PEYROT, membre du bureau - chargé de mission
Hélène BENOIT-VALIERGUE, membre invitée
Marc SIMON, membre invité

Le bureau s'est réuni 3 fois au cours de l'année civile 2020, les 23 janvier, 24 avril et 4 décembre.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont été rédigés et archivés. Ils sont à la disposition des membres de l'Assemblée générale.

Durant l'exercice écoulé, notre association a maintenu son exigence de rigueur et de transparence dans sa gestion administrative et comptable.

Le bureau et le Conseil d'administration adressent à l'occasion de ce bilan annuel leurs sincères remerciements aux dévouées salariées de l'ASA : Leila ALI MANDJEE, Eloïse RIOUALL, Ghislaine SERVEAUX et Nathalie PATRY qui ont assuré avec conscience et efficacité le fonctionnement au quotidien de l'ASA.

Le bureau suit et supervise avec attention le fonctionnement de l'ASA, du fait de la présence permanente d'un ou plusieurs membres sur le site, de la participation de l'un des membres aux réunions de service et de la diffusion régulière des comptes rendus.

Des remerciements tout particuliers vont cette année encore à l'équipe financière Brigitte ENRIQUEZ Trésorière, Gilles QUINET Trésorier adjoint, Pascal LABAT, expert-comptable. Tous garantissent la loyauté des comptes et la sincérité des opérations financières. Nos deux trésoriers, avec l'appui informatique de Claude GRANDMONTAGNE travaillent actuellement à la mise en place d'une comptabilité analytique qui devrait permettre de mieux prévoir les dépenses et de concevoir un vrai budget prévisionnel pour notre association. Au cours de l'année 2020, Hélène BENOIT-VALIERGUE a rejoint l'ASA et notamment son équipe comptable. Elle assure depuis la supervision des enregistrements comptables et des extractions du logiciel EBP réalisées par Nathalie PATRY, notre secrétaire comptable.

Merci à elles pour leurs implications assidues dans cette mission.

L'année 2020 est, comme les années passées, une année de relatif équilibre pour notre association : des recettes stables, liées à une diversification des activités de l'ASA et des dépenses maîtrisées.

Gestion des ressources humaines :

- la signature d'un accord d'intéressement avec nos salariés :

L'ASA a décidé en 2019 de signer avec ses salariés un accord d'intéressement. Cet accord a été déposé à la DIRECCTE dans un premier temps en juillet 2019. Il a ensuite été modifié en tenant compte des remarques envoyées par l'administration et déposé à nouveau sur la plateforme administrative dédiée en décembre 2019.

Le dossier a été jugé conforme à la réglementation en vigueur et l'accord s'est appliqué en 2020.

A l'issue de la parution du bilan comptable 2019, un *rapport simple* a été rédigé et signé par les dirigeants et les employés de l'ASA en avril 2020. Ce rapport précisait la base de calcul de la prime d'intéressement versée aux salariées ainsi que son montant.

Son versement a été effectué, en avril 2020.

- L'augmentation des charges de personnel du secrétariat :

Les salaires de Ghislaine SERVEAUX et Nathalie PATRY ont été augmentés en 2020.

Par ailleurs, le départ en retraite de Ghislaine SERVEAUX au 31 décembre 2020 a induit le versement d'indemnités supplémentaires.

Il est précisé que cette augmentation des charges est ponctuelle et limitée à cette année 2020. Une diminution devrait être observée en 2021 en raison de la réduction de l'équipe à 3 personnes.

Convention d'occupation du domaine public entre l'ASA et l'ENVA :

L'ASA a dû déménager du bureau qu'elle occupait dans le bâtiment Drieux pour aller dans un bureau de 14m² loué par l'ENVA dans le bâtiment Nocard. Afin d'encadrer cette occupation, un projet de convention a été proposé afin de fixer les modalités financières. Ce projet est toujours en discussion. Nous espérons pouvoir signer cette convention en 2021. Vous pourrez constater, lors de la présentation de notre bilan financier, que nous avons provisionné le montant des loyers que nous devons verser.

Convention IFIP :

Le 21 janvier 2020, Michel MAS et Claude GRANDMONTAGNE ont rencontré M. Gilles NASSY, responsable IFIP du pôle de Maisons-Alfort. Au cours de cette réunion, il a été convenu qu'une convention-cadre entre l'ASA et l'IFIP sera rédigée et complétée par une annexe financière, selon le modèle des conventions DGAL.

Cependant, depuis cette réunion, l'IFIP nous a fait part de sa décision de délocaliser ses bureaux et son laboratoire de Maisons-Alfort vers la Bretagne et nous a proposé de réserver sur son nouveau site une partie de ses locaux pour installer le RAEMA (laboratoire et bureau).

Nous avons discuté au bureau de l'association de cette proposition. Je vous livre le relevé des conclusions de nos discussions :

En préalable à la discussion, Michel MAS demande d'inscrire au CR la remarque préliminaire suivante :

En 2021, nous avons l'intention de renégocier avec l'IFIP la convention qui nous lie juste avant qu'ils nous annoncent leur désir de déménager. A cette occasion nous nous sommes rendu compte que cette convention a été signée pour neuf ans en 2008 et qu'elle est donc caduque depuis 2017.

Après avoir débattu, le bureau de l'ASA propose le relevé de conclusions suivant :

- L'ASA remercie l'IFIP pour leur proposition d'accueillir le laboratoire et les permanents du RAEMA sur leurs nouveaux sites,

- Nous proposons un accord de principe avec l'IFIP pour pérenniser au sein de leur nouvelle organisation, les relations de partenariat que nous entretenons avec certaines de leurs unités,

- Nous allons pour cela travailler avec notre personnel, à l'élaboration de différents scénarios pour préparer la future organisation de notre association après le départ de l'IFIP de nos bâtiments actuels.

Ce relevé de conclusions devra être discuté et approuvé lors du prochain CA de l'ASA qui se tiendra après cette Assemblée Générale, avant d'informer l'IFIP de nos propositions.

Perspectives 2021 :

Comme vous pouvez le constater, malgré la crise de la Covid 19, les activités de l'ASA ont été durant l'année écoulée nombreuses et variées. Mais il nous reste encore quelques chantiers à mener en 2021 :

- la refonte du règlement intérieur de l'ASA ; nous allons tout mettre en œuvre pour finaliser ce travail en 2021,

- Nous souhaiterions également travailler à construire de nouveaux accords de partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles,

- Mais, comme cela vient d'être évoqué, le principal chantier de l'ASA pour 2021, sera la réorganisation géographique de notre activité RAEMA sans impact sur la qualité et l'efficacité de notre offre de CIL, et dans un contexte sanitaire qui ne semble pas vouloir revenir à la normale dans les mois à venir.

Telles ont été les principales activités de votre association pour l'année civile 2020.

Le Conseil d'administration soumet ce projet de rapport moral à la discussion et aux suffrages de l'Assemblée générale et se tient à sa disposition pour fournir toute précision utile. A l'issue de la discussion, il sollicite de sa part le vote du quitus moral.

Merci à tous les bénévoles, les volontaires et les salariés de l'ASA pour leur travail remarquable qui permet à notre association de continuer à fonctionner.

POINT 3 : Rapport financier

La parole est donnée à l'expert-comptable du cabinet EGEA, M. Alexis WAFO.

Ce dernier remercie, tout d'abord, l'équipe comptable de l'ASA. Le travail réalisé ensemble a permis de proposer les documents détaillés ci-dessous et de les adresser au préalable aux membres présents.

Les produits de fonctionnement de l'association s'élèvent à 459 000 €, ils sont en augmentation de 12 145 € par rapport à 2019. La stabilité des abonnements et adhésion est notée.

Les fonds associatifs représentent 739 000 €. Ils montrent l'ensemble des réserves accumulées et traduisent la solidité financière de l'ASA.

Un point est fait sur le délai de paiement des créances clients qui était en moyenne de 81 jours en 2020. Il sera important de suivre cet indicateur afin de le réduire notamment par le biais des relances. Le délai de paiement des crédits fournisseurs se situe en moyenne à 57 jours. Ce délai est en diminution, il était en moyenne de 65 jours en 2020. Il est rappelé que la loi préconise que ce délai soit le plus proche possible de 45 jours.

Les ressources associatives s'élèvent à 30 000 € et correspondent à la subvention reçue de la DGAL.

Une légère baisse des prestations vendues est observée, principalement liée à la ligne AsaDia. Il est, toutefois, précisé par M. GRANDMONTAGNE, que cette interprétation est à moduler. En effet des aléas de facturation ont été rencontrés en 2019 conduisant à l'émission de plusieurs factures et avoirs pour le même objet.

Le taux de marge représentant la différence entre les achats et les ventes se situe à 83%.

L'activité globale montre une augmentation des produits d'exploitation de 2.7 %, pourcentage qui n'est pas négligeable. Les charges de fonctionnement, elles, sont en diminution de 22 593€. Il s'agit là aussi d'un point fort ; et démontre une maîtrise des frais de la part de l'ASA.

Le détail des charges externe est examiné. Certains postes sont en augmentation, notamment les loyers (provision pour le bureau du bâtiment Nocard) ainsi que la ligne entretien/réparation. Cette dernière devra être analysée plus en détail.

A l'inverse, d'autres lignes sont en baisse : intermédiaires/honoraires (-7 263€), déplacements/réception (-22 029€). En raison de l'épidémie Covid, l'organisation de réunion en présentiel s'est vue nettement diminuée engendrant une diminution des frais de déplacement associés. Il est rappelé que les frais de déplacement liés aux réunions de travail AsaDia sont entièrement pris en charge par la subvention de la DGAL.

En 2020, les charges de personnel sont en augmentation : + 16% salaires, + 45% charges sociales. Ceci s'explique essentiellement par le départ à la retraite de Ghislaine SERVEAUX au 31 décembre 2020 (versement d'indemnités) mais aussi par l'augmentation des salaires d'une partie du personnel l'année passée.

Ce poste sera amené à baisser en 2021 suite à la diminution de 4 à 3 du nombre de salariées.

Le résultat de l'année 2020 est de -1 890€. Il s'agit d'un exercice exceptionnel avec des indicateurs exceptionnels : départ à la retraite de Ghislaine SERVEAUX, provision des créances clients à hauteur de 50%.

Les soldes intermédiaires de gestion conduisent à l'obtention d'un résultat d'exploitation calculé à -2 536€.

Concernant le patrimoine de l'association, et plus spécifiquement l'actif, les immobilisations sont en diminution. Cela est dû aux amortissements. Les créances usagers passent, elles, de 88 513€ à 112 022€. C'est un point qu'il sera nécessaire de suivre avec attention.

La trésorerie est en diminution, mais reste néanmoins confortable. L'ASA possède 2 livrets et un compte courant. Le taux des livrets est de 0.5 % et a rapporté 1 015€ de produits financiers

en 2020. Notre cabinet comptable signale que d'autres placements existent pour les associations, mais avec des risques. Il nous conseille toutefois de privilégier des placements sûrs même si les intérêts sont moindres.

M. MAS rappelle que l'ASA a toujours estimé que ses réserves devaient pouvoir être rapidement et facilement mobilisables. En effet, elles doivent permettre de continuer à verser des salaires en cas de problème.

Au niveau du passif, les fonds associatifs traduisent l'accumulation des réserves depuis que l'ASA existe. Ils démontrent une gestion prudente de sa part.

Des dettes fournisseurs sont en cours de règlement. Les « autres dettes » correspondent aux charges sociales (URSSAF).

La plaquette, également fournie aux membres de l'ASA est un document obligatoire. Elle mentionne, entre autres, l'absence d'impact significatif de la crise Covid au niveau financier.

Il est précisé que les mêmes taux d'amortissement ont été conservés et les créances renseignées à leur juste valeur.

Il est précisé par M. MAS que l'ensemble des salariées a été équipé au niveau informatique afin de faciliter le télétravail.

Le tableau pour le calcul de la prime d'intéressement est également proposé. Il permettra de rédiger le *rapport simple* et de mentionner ainsi le calcul et le montant de la prime versé aux salariées.

La parole est donnée à M. QUINET, trésorier adjoint de l'association, qui confirme que l'ASA place ses produits avec précaution. Il sera nécessaire de prévoir une réunion afin de revoir tous les points détaillés ce jour.

Mme ENRIQUEZ, trésorière de l'ASA, a apprécié cette présentation très complète et précise ; elle correspond totalement aux attentes de l'association. Une discussion s'avère effectivement nécessaire à partir de cette nouvelle base.

Ces deux points de vue sont confirmés par le président de l'ASA.

M. GRANDMONTAGNE signale le souhait de l'ASA de devenir autonome quant à la sortie des chiffres comptables à un instant donné. Nathalie PATRY devra travailler avec le cabinet comptable pour atteindre cet objectif.

Les tarifs de l'Association :

Les tarifs 2021 fixés en juin 2020, conformément au fonctionnement voté lors de la précédente Assemblée générale, sont les suivants :

Tarifs cotisation

- Cotisation individuelle : 41€
- Cotisation étudiant : 21€

Tarifs RAEMA

- Abonnement annuel RAEMA pour 2 campagnes : 1015 € HT
- Abonnement annuel RAEMA pour une seule campagne : 730 € HT

Tarif transport colis en boîte isotherme

- 1 colis en boîte isotherme : 125 € HT

Tarifs colis supplémentaires

- Envoi d'un colis supplémentaire sans édition de rapport = 107 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour les 2 campagnes avec édition d'un rapport Cofrac = 688 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour 1 seule campagne avec édition d'un rapport Cofrac = 490 € HT
- Correspondance entre pots à réception des échantillons = 50 € HT

Tarifs RAEMA complémentaire

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 2 campagnes :

- 1 dénombrement : 320 € HT
- 2 dénombremments : 378 € HT
- 3 dénombremments : 410 € HT
- 4 dénombremments : 430 € HT
- 5 dénombremments : 450 € HT

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 1 campagne :

- 1 dénombrement : 270 € HT
- 2 dénombremments : 320 € HT
- 3 dénombremments : 355 € HT
- 4 dénombremments : 378 € HT
- 5 dénombremments : 398 € HT

Pot supplémentaire : 27 € HT

Pot supplémentaire avec rapport : 107 € HT

Tarifs abonnement annuel web AsaDia 3 :

- Tarif unitaire public 140 € HT
- Tarif groupe (10 ou plus exemplaires) ou adhérent 80 € HT

Ouvrage de M. DELOMEZ : 30.43 € HT (prix public), soit 32.10 € TTC.

Logiciel Alisample : 750 € HT pour un exemplaire
400 € HT pour un exemplaire supplémentaire.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs a été communiqué aux laboratoires en septembre 2020, pour leur permettre d'établir le plus tôt possible leur budget prévisionnel pour 2021.

Le quitus financier est accordé à l'unanimité. Les tarifs sont votés à l'unanimité.

POINT 4 : Renouvellement de six sièges au Conseil d'administration

Pour l'année civile 2021, six sièges A doivent être renouvelés :

- François BOLNOT
- Vincent CARLIER
- Martine CARLIER
- Nathalie CHESNAIS-BED'HOM
- Sièges vacants
- Didier PEYROT

Mme CHESNAIS-BED'HOM n'a pas souhaité renouveler sa candidature et, pour raisons personnelles, le siège de M. PEYROT est gelé. Les autres candidatures ont été reçues.

Il est rappelé que Mme Hélène BENOIT-VALIERGUE et M. Marc SIMON avaient été cooptés l'an dernier. M. SIMON n'a pas souhaité y donner suite, la candidature de Mme BENOIT-VALIERGUE a, par contre, bien été reçue.

Un siège reste toujours vacant. Pour l'occuper, M. Hubert BRUGERE propose sa candidature. Elle est acceptée par l'Assemblée générale. Il nous adressera rapidement son bulletin de candidature.

Personne ne demandant le scrutin secret, la liste mentionnée ci-dessous est votée à main levée :

- François BOLNOT
- Vincent CARLIER
- Martine CARLIER
- Hélène BENOIT-VALIERGUE
- Hubert BRUGERE
- Didier PEYROT (poste gelé)

POINT 5 : Projets 2021

Les principaux projets pour cette année 2021 sont les suivants :

→ *RAEMA* = Poursuite du fonctionnement mis en place pour l'organisation du RAEMA et réactivation de la partie R&D.

→ *AsaDia* = Poursuite du travail sur le questionnaire réalisé par les enseignants et mise en place de l'auto-évaluation en partenariat avec la DGAL.

→ *Site Internet* = Suivi de son évolution. Poursuite de sa maintenance par E. RIOUALL avec convocation du comité éditorial si besoin.

→ *Adilva* = Signature de la nouvelle convention.

→ *Colloque scientifique* = Inscription de L. ALI MANDJEE au colloque sur les Essais Inter-Laboratoires et proposition de communication.

→ *Comptabilité analytique* = Prévision d'une réunion comptable pour continuer sur cette bonne voie. Mise en place d'un pilotage en temps réel.

→ *Déménagement* = Réorganisation du RAEMA en lien avec le déménagement de l'IFIP.

POINT 6 : Questions diverses

M. QUINET, rédacteur en chef d'AsaContact, lance un appel à articles pour le prochain numéro 52 qui devrait paraître en juin 2021. Plusieurs sujets sont déjà prévus sous forme de brèves (vers de terre, loups...).

Pour ce numéro, il est souhaité que les articles de fond se rapprochent du sigle de l'ASA Animal Société Aliment et notamment de l'alimentation et de la microbiologie générale.

Pour rester dans le domaine du Covid, Mme ENRIQUEZ aborde le sujet de l'intérêt de l'ivermectine dans le traitement du Covid.

M. MAS précise que la lettre AsaContact est appréciée même des personnes non initiées notamment grâce à l'approche pédagogique et le croisement de diverses sources proposées dans les articles rédigés par Mme BRUGERE-PICOUX. Pour cela, elle en est remerciée.

Mme BRUGERE-PICOUX pourra également proposer une analyse critique sur le nouveau coronavirus cambodgien.

Mme ENRIQUEZ revient sur le concept « One health » qui n'est visiblement pas connu de tous. Dans ce contexte, elle proposera un atelier coronavirus / animaux lors du prochain congrès de neurologie.

M. BEQUET confirme effectivement que la relation coronavirus animal / humain n'est pas commune pour les médecins. La sensibilisation de certains, notamment M. Yves BUISSON, ne constitue pas la majorité.

Pour poursuivre dans ce sens, Mme BRUGERE-PICOUX précise que la nomination d'un vétérinaire dans le conseil scientifique, mis en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, sera très prochainement officialisée.

M. BRUGERE tient à remercier l'ASA qui a permis de réunir les équipes pédagogiques des quatre écoles vétérinaires de France et de Belgique sur les missions des vétérinaires en abattoir. Le financement de la DGER a permis de construire des outils informatiques pour la formation des étudiants.

Il signale qu'en parallèle de l'appel d'offres DGER, les écoles vétérinaires françaises ont candidaté sur un projet plus vaste à destination des établissements d'enseignement vétérinaire francophones pour le développement de nouvelles méthodes pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare l'Assemblée générale annuelle de l'association Animal-Société-Aliment close à 11H56.

Le président de l'ASA



Michel MAS